

Et si Genève accueillait l'Assemblée générale de l'ONU?

INCIDENCES



FRANÇOIS NORDMANN
ANCIEN DIPLOMATE, CHRONIQUEUR

La Suisse suit de très près les développements de la situation créée par une décision de l'administration Trump dans la question de la Palestine. Le Département d'Etat a interdit l'entrée aux Etats-Unis de M. Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne et de l'OLP pour participer à l'Assemblée générale des Nations unies. Si cette mesure n'est pas rapportée par les autorités américaines, comme le demande l'UE, l'une de ses conséquences les plus probables serait la délocalisation provisoire de l'Assemblée générale à Genève, à brève échéance.

Ce scénario est plausible: dans une situation semblable en 1988, le refus de visa signifié à Yasser Arafat avait entraîné le déplacement de l'Assemblée générale, qui s'est retrouvée au Palais des Nations à Genève du 13 au 15 décembre pour lui permettre de prononcer un discours qui s'avéra mémorable. Une trentaine de ministres des Affaires étrangères étaient dans la salle pour écouter Arafat répudier le terrorisme et accepter de traiter avec Israël, ouvrant ainsi la voie à un dialogue avec les Etats-Unis et vers les Accords d'Oslo. Le 15 décembre, le conseiller fédéral René Felber s'est rendu à Genève pour y rencontrer à titre de visite de courtoisie le secrétaire général de l'ONU, Perez de Cuellar, et le président de l'Assemblée générale, M. Dante Caputo, ministre des Affaires étrangères d'Argentine.

Tous deux ont «chaleureusement remercié la Suisse pour sa disponibilité et son efficacité pour la tenue à «bref délai» de l'Assemblée générale en Suisse», selon un télégramme du 19 décembre 1998 du DFAE cité par les Documents diplomatiques suisses. (En outre, le ministre argentin saisit l'occasion de remercier la Suisse d'avoir su créer le «climat» qui a favorisé les premiers contacts diplomatiques entre l'Argentine et le Royaume-Uni depuis la guerre des Falklands).

La position de la Palestine, Etat observateur permanent, s'est évidemment renforcée depuis lors au sein des Nations unies. Aujourd'hui comme en 1988, les Etats-Unis invoquent une disposition de l'Accord de siège de 1947 pour justifier de leur refus: la présence de Mahmoud Abbas contreviendrait aux exigences de la sûreté intérieure (sécurité nationale), à moins que l'intéressé ne renonce au terrorisme, cesse de dénoncer Israël et de recourir aux juridictions internationales pour se plaindre d'Israël.

En 1988, le secrétaire général s'était fermement opposé à cette interprétation extensive et unilatérale de l'Accord de siège, qui prévoit que les Etats-Unis le consultent avant de prendre leur décision, ce qui n'avait pas été le cas. L'Assemblée générale décida le 2 décembre 1998, sur proposition du Comité des relations avec le pays hôte, «sous la contrainte des circonstances présentes et sans préjudice de la pratique normale», d'examiner le point de l'ordre du jour relatif à la question de la Palestine en séance plénière à l'Office des Nations unies à Genève onze jours plus tard.

Ce serait de ce fait un précédent, à la différence près qu'il s'agit maintenant du débat général, agendé du 22 au 29 septembre 2025. Ce serait donc un événement d'une autre ampleur, car on peut prévoir que de nombreux chefs d'Etat voudront assister au discours du président Abbas. S'il fallait organiser une séance de la 80e Assemblée générale à Genève dans un délai aussi rapproché, au plus tard vers la fin du mois de septembre, ce serait un véritable casse-tête sécuritaire et logistique pour la Genève internationale. Il y va à la fois de la crédibilité de l'ONU et de celle de l'Etat hôte...

Ce serait surtout la chance de pouvoir réaffirmer le rôle de Genève, l'autre centre des Nations unies, et un geste fort proclamant la valeur du multilatéralisme face à ceux qui le battent en brèche. Il conviendrait aussi d'agir – certes laisser le temps aux diplomates et hommes politiques américains de changer d'avis, ce dont ils sont coutumiers, mais ne pas tarder non plus à prendre l'initiative d'inviter l'Assemblée générale à se réunir à Genève où elle est chez elle, au risque sinon de voir affluer l'offre concurrente de pays intéressés à relever le défi pour des raisons politiques. ■